

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

créations graphiques, iconographiques ou infographiques qui auront été réalisées dans le cadre du présent contrat. Cette concession de licence n'est consentie que sous condition du paiement intégral du prix convenu. Toute autre utilisation que celle indiquée sur le cahier des charges sera soumise à des droits supplémentaires.

8.2 : La signature du prestataire sera apposée en bas de chacune des pages du site internet. Cette signature prendra la forme du nom et du logo du prestataire. Cette signature ne peut être ni déplacée ni supprimée sans accord écrit préalable.

8.3 : Le client autorise le prestataire à présenter le projet comme sa réalisation sur le site de sa société ou sur tout autre document commercial du prestataire.

ARTICLE 9. GARANTIE

L'agence Web Dalva propose trois abonnements différents selon le type de site et la demande client. Ces offres couvrent l'hébergement, le nom de domaine mais également une modification mineure du contenu déjà effectué. En revanche, si la demande prend plus de un (1) jour de travail, il faudra faire à nouveau un chiffrage. La garantie ne porte que sur les prestations décrites dans le contrat/devis signé et accepté par le CLIENT.

9.1. Vérification de la commande

Le CLIENT doit vérifier le bon fonctionnement de son site internet dès la mise en ligne officielle et transmettre au PRESTATAIRE les dysfonctionnements constatés. Le PRESTATAIRE s'engage à remédier à tout problème de fonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses prestations. Toutefois, l'obligation de garantie du PRESTATAIRE est exclue dans les cas constatés de dysfonctionnements suivants :

- dus à une mauvaise utilisation du CLIENT ;
- suite à une intervention du CLIENT ou d'un tiers autre que le PRESTATAIRE ;
- correspondants à une clause de non responsabilité des présentes Conditions de Vente ;
- suite à une négligence, à un défaut de gestion ou de maintenance du CLIENT.

9.2. Délai de garantie

Le CLIENT dispose de quinze (15) jours à compter de la mise en ligne officielle de son site internet, et/ou de la livraison d'une prestation annexe, pour faire jouer la présente garantie en cas de dysfonctionnement constaté.

9.3 Responsabilité civile

Le PRESTATAIRE dispose d'une responsabilité civile professionnelle.

ARTICLE 10. TARIFS ET PAIEMENT

10.1 Champ d'application

En contrepartie des prestations mentionnées dans le devis accepté par le CLIENT, celui-ci s'engage à payer le PRESTATAIRE du montant des tarifs spécifiés sur le devis. Le CLIENT est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services du PRESTATAIRE.

Les prix des prestations peuvent évoluer à tout moment sauf pour les devis acceptés et retournés au PRESTATAIRE. Les tarifs servant de base de facturation sont des prix unitaires.

Pour les contrats à échéance annuelle de type maintenance, le CLIENT est informé du nouveau tarif dans le 1^{er} courriel de notification du renouvellement, envoyé trente (30) jours avant la date anniversaire. Le CLIENT sera libre de renouveler ou non le contrat.

10.2 Modes de règlement

Le CLIENT professionnel ou non professionnel doit régler le prix selon les spécifications prévues sur le devis, soit par chèque, soit par virement bancaire sur le compte du PRESTATAIRE.

Toute contestation ou réserve relative à une facture devra être notifiée au PRESTATAIRE au plus tard dans les cinq (5) jours de sa réception. A défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par le CLIENT et la créance correspondante comme incontestable.

10.3 Modalités de paiement

Le paiement se fera toujours sous forme d'acompte : 40% à la commande, 30% lors d'une réunion pour montrer le développement du projet, et 30% à la livraison.

10.4 Retard de paiement

Les délais pour régler la facture sont de 15 jours pour le CLIENT particulier et de 30 jours pour le CLIENT professionnel.

Tout retard de paiement au-delà de ces délais, à compter de la date d'émission de la facture entraînera de plein droit, conformément à la loi, la perception de pénalités fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal et d'une clause pénale de quinze pour cent des sommes dues.

Le point de départ des pénalités de retard est le lendemain de l'échéance.

Le point d'arrivée du calcul des pénalités est constitué par la date du règlement de la facture. Le CLIENT doit procéder au règlement des pénalités de retard en même temps que le règlement de sa facture. Les pénalités de retard sont dues et sont exigibles dès lors que le CLIENT n'a pas procédé au règlement de sa facture à l'échéance. Le PRESTATAIRE n'a pas à informer le CLIENT de l'application et de l'exigibilité des pénalités de retard, celles-ci s'appliquent de plein droit.

Tout CLIENT professionnel en situation de retard de paiement est redevable à l'égard du PRESTATAIRE d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros en plus des pénalités de retard. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de la pénalité forfaitaire, le PRESTATAIRE pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Le PRESTATAIRE se réserve de plein droit la faculté de suspendre les travaux en cours jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution lui soit imputable.

ARTICLE 11. FORCE MAJEURE

11.1. Champ d'application

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

11.2. Cas de force majeure et responsabilités

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux français.

En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être recherchée en cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux français, événement ou incident indépendant de la volonté du PRESTATAIRE.

Constitue un cas de force majeure tout événement hors de contrôle, inévitable et indépendant de la volonté des parties dont le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, épidémie, panne d'électricité, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes au CLIENT...

ARTICLE 12. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La propriété intellectuelle des créations réalisées par le PRESTATAIRE est transférée au CLIENT dès réception et encaissement du paiement effectif et intégral de la prestation.

ARTICLE 13. CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à conserver confidentiels, pendant la durée du contrat et après son expiration, l'ensemble des informations, documents, savoir-faire, base de données, mots de passe et codes confidentiels en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

ARTICLE 14. DONNEES PERSONNELLES

Les informations et données délivrées par le CLIENT dans le cadre de sa commande sont transmises au prestataire aux seules fins de traitement de ladite commande. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées par ce dernier à d'autres fins. Le PRESTATAIRE s'engage à assurer la sécurité des données à caractères personnel traitées aux fins ci-dessus rappelées.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le CLIENT peut exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données le concernant en s'adressant à l'Agence Web Dalva. Toute demande présentée à ce titre devra être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du demandeur et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai maximum de deux mois suivant la réception de la demande.

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du CLIENT ; de vol et de détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client ; de contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT (il est rappelé que la protection de ceux-ci incombe au Client) ; de dommages que pourraient subir les équipements du CLIENT, le prestataire n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

ARTICLE 14. SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre des ses activités, l'Agence Web Dalva peut faire appel occasionnellement à des sous-traitants notamment la société Valentin Informatique (SIREN n° 844862102), prestataire de services informatiques, qui est implantée au 6 Faubourg de Besançon, 25200 Montbéliard.

ARTICLE 15. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La loi française est seule applicable aux présentes Conditions Générales de Vente. En cas de litige survenant à l'occasion du contrat, tout différent lié à son interprétation, son exécution ou sa validité, et éventuellement après une tentative de recherche d'une solution amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Montbéliard (25200).

DW

6LJQMHSUpFpGpHGHODPHQRW
DSSURK

